

Annexe à la délibération n° DE2017031 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D)

Laura DEVIN, adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, rappelle les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D) :

- **retrouver un rythme de développement plus modeste, pour rester un village** : Laura DEVIN rappelle que la commune a connu une croissance démographique exceptionnelle, avec une population qui a doublé en 15 ans et une croissance atteignant les 10% par an, ce qui a entraîné une importante consommation d'espace ;
- **renforcer le caractère rural du village, consolider l'activité agricole et préserver la qualité de l'environnement et des paysages** : Laura DEVIN rappelle que l'agriculture à Archamps est très dynamique, avec 8 exploitations professionnelles. L'objectif est d'en assurer la pérennité. C'est la raison pour laquelle un diagnostic agricole a été réalisé par la Chambre d'Agriculture à la demande de la commune. Les agriculteurs jouent un rôle déterminant dans la préservation de notre cadre de vie.
- **Renforcer le dynamisme du cœur de village** : le projet d'aménagement du chef-lieu conduit par la commune depuis 2014 est intégré dans le P.A.D.D (implantation de commerces de proximité, création d'une nouvelle école, renforcement de la place de la vie associative, intégration des mobilités douces et sécurisation des flux...)
- **Améliorer les mobilités** : la commune est en effet traversée par trois axes structurants et de nombreux axes secondaires. Le trafic est toujours plus dense et génère des problèmes de sécurité. Pour trouver des solutions adaptées, un diagnostic Mobilité a été réalisée ;
- **Poursuivre la démarche de développement durable engagée par la commune** ;
- **Réorienter le développement du secteur de la ville élargie** et sa zone d'extension prioritaire au sens du SCOT vers une meilleure intégration de la qualité urbaine et environnementale.

Le P.A.D.D se décline ensuite en 6 thèmes, comprenant une série d'objectifs et de moyens pour les réaliser. Ces objectifs et moyens sont résumés dans l'annexe 2)

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à s'exprimer.

Au sujet de la pérennisation de l'activité agricole, **Denis BAUDET** s'interroge sur le devenir des bâtiments agricoles en cas de changement de destination et alerte le conseil sur l'accueil possible du petit artisanat de proximité. Pour Laura DEVIN, il s'agit d'un équilibre à trouver dans le règlement et le zonage pour traduire l'objectif de pérennisation de l'activité agricole et de ne pas interdire le développement des activités de proximité

Monsieur JOUVENOZ indique que l'artisanat doit être accueilli au sein des Zones d'Activités aujourd'hui développées par la Communauté de Communes du Genevois. Laura DEVIN distingue l'activité artisanale classique de l'artisanat de proximité qui ne nécessite pas de gros bâtiments. Cette distinction sera travaillée pour être reprise dans le projet de règlement et de zonage.

Au sujet des transports et de la mobilité, **Marie-Claude BONNAMOUR** demande si une ligne de bus desservira le centre du village. **Xavier PIN** rappelle que la commune n'est pas autorité organisatrice de transport. La compétence revient à la communauté de communes, qui privilégie la desserte des bourgs (Collonges, Le Châble...) et la densification des lignes sur les axes structurants.

Concernant l'objectif de limitation du trafic automobile, **Laura DEVIN** pense que la mise en place d'un péage sur le tronçon Saint-Julien/ Annemasse serait catastrophique du fait du report du trafic sur les axes secondaires. Les études sur le report du trafic mené par le Département n'ont pas été rendues publiques. Selon **Bernard JOUVENOZ**, la gratuité n'est pas acquise. L'échangeur de Viry peut constituer une réponse. **Laura DEVIN** répond que l'Etat et le Conseil départemental sont actionnaires majoritaires de l'ATMB. Les résultats financiers de l'ATMB sont excédentaires chaque année. Le maintien de la gratuité est un choix politique.

Bernard JOUVENOZ prend la parole pour rappeler qu'il regrette vivement de ne pas avoir été associé aux groupes de travail au motif qu'il ne partage pas la même vision. Il souhaite faire trois remarques :

- concernant **la croissance de la population** : selon lui, les chiffres avancés sont faux. Il n'y aurait eu que 6 à 700 habitants de plus entre 2007 et 2017 soit une croissance de moins de 3% par an ;
- concernant **les logements** : le fait d'interdire la construction de logements sur la ZAC de la technopole fait courir le risque de non-conformité avec la Schéma de cohérence territoriale, particulièrement dans le contexte de « zone tendue » dans laquelle se situe le territoire ;
- concernant **la Technopole** : le PADD ne met pas suffisamment ses atouts en valeur et met en opposition la technopole et l'agriculture. La technopole d'Archamps est une preuve du dynamisme économique de la commune et il est dommage de ne pas mettre plus en avant cet aspect.

Laura DEVIN prend la parole pour répondre à ces remarques :

- les chiffres relatifs à la population relèvent de l'INSEE ;
- Concernant la question des logements, parmi les PPA associées à la révision du PLU et au processus de réalisation du PADD figure l'autorité organisatrice du SCOT. Celle-ci a vérifié et approuvé les objectifs du PADD.
- Il n'y a aucune volonté de mise en concurrence de la technopole et de l'agriculture. Monsieur JOUVENOZ est invité à lire le diagnostic du PLU qui met très bien en valeur les atouts de la Technopole, dont l'équipe a pleinement conscience.

Selon Xavier PIN, la construction de logement n'est pas l'unique moyen de financer la ZAC. Il existe d'autres modèles économiques pour financer l'innovation. Aujourd'hui, il n'en est plus question, d'autant plus que les habitants des Crêts d'Acier n'y vivent pas bien (éloignement du village, coupure créé par la RD 18) et cherchent à s'installer au chef-lieu.